

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
01	<p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse Pour les candidats à la qualification PR : le mémoire HDR</p> <p>Il est vivement conseillé aux candidats, en vue de constituer leur dossier, de consulter la rubrique "Recommandation" qui figure sous l'onglet "Qualification", accessible sur le site du CNU Section 01 https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31</p>
02	<p>Il est vivement conseillé aux candidats, en vue de constituer leur dossier, de consulter la rubrique "Qualification", et notamment la sous-rubrique "Conseils généraux" qui figure sous l'onglet "Qualification" accessible sur le site du CNU Section 02 https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/0, et en particulier les recommandations relatives à la thèse.</p> <p>Les travaux en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé substantiel en langue française.</p> <p>Pour tous les candidats : La section 02 demande un C-V synthétique de quatre pages maximum, dont le modèle est à télécharger sur le site du CNU.</p> <p>Pour les candidats à la qualification PR : le mémoire HDR</p>
03	<p>Pour les MCF : La thèse. Il est conseillé aux candidats de consulter la rubrique « Recommandation MCF » accessible sur le site du CNU à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr et dans laquelle ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier et prendront connaissance des critères d'évaluation de la section 03. Une note analytique adjointe au curriculum vitae est versée en tant que pièce complémentaire. Cette dernière ne doit pas dépasser 15 000 signes maximum, espaces comprises. Les travaux en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé substantiel en français (minimum de 15 pages), d'une part, de la thèse ou monographie équivalente et, d'autre part, des articles soumis.</p> <p>Pour les PR : Le dossier doit se composer d'une part d'un document présentant le parcours académique et scientifique (au minimum 50 000 caractères espaces compris) et d'autre part d'une production sous l'une des formes suivantes : un mémoire d'HDR (au minimum 300 000 caractères espaces comprises) ou une monographie équivalente. A défaut de mémoire d'HDR ou de monographie, le candidat doit joindre à son dossier une synthèse (au minimum 100 000 caractères espaces comprises) mettant en perspective notamment sa stratégie de recherche, la méthode suivie et les sources dans sa production scientifique au cours de sa carrière.</p> <p>Il est conseillé aux candidats de consulter la rubrique 'Recommandation PR » accessible sur le site CNU à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universités.fr et dans laquelle ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier et prendront connaissance des critères d'évaluation de la section 03.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
04	<p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse Pour les candidats à la qualification PR : le mémoire HDR</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute thèse rédigée dans une autre langue que le français doit être accompagnée d'un résumé substantiel d'une quinzaine de pages en français (45.000 signes environ). Ce résumé doit notamment présenter la démarche de recherche, le cadre théorique et les principaux résultats.• Les articles joints au dossier écrits dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'un résumé en français. Le résumé doit permettre d'apprécier l'argumentaire général de l'article mais aussi sa construction.
05	<p>Pièces complémentaires demandées :</p> <p>1) Pour la qualification MCF</p> <ul style="list-style-type: none">- Un exemplaire de la thèse- Un document précisant quels sont les chapitres de la thèse écrits en tant que seul auteur par le candidat et quels sont les chapitres co-écrits (les noms des co-auteurs et leurs affiliations doivent alors être indiqués)- Les pré-rapports de soutenance de la thèse <p>Les candidats sont invités à suivre les recommandations de la section figurant à l'adresse : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3696-3701</p> <p>2) Pour la qualification PR</p> <p>Un exemplaire du dossier complet de l'HDR, comprenant la note de synthèse, tous les rapports (pré-apports de soutenance, rapport de soutenance) et les articles du candidat cités dans la note.</p> <p>Les candidats sont invités à suivre les recommandations de la section figurant à l'adresse : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3696-3701</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
06	<p>Pour la qualification aux fonctions de MCF (dépôt sur Galaxie):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thèse - Résumé substantiel en français du document de thèse si le document est rédigé dans une langue étrangère (minimum 15 pages) présentant l'objectif de la recherche, le cadre théorique, la méthodologie, les principaux résultats et les apports et limites de la recherche - Pour les thèses étrangères : « evaluation form » (fiche d'évaluation de la thèse fournie par le jury de thèse) ou tout autre document d'autorisation préalable à la soutenance - Pré rapports de soutenance de thèse - Une lettre pour motiver la candidature à la qualification MCF (max 3 pages) <p>Pour la qualification aux fonctions de professeur des universités (dépôt sur Galaxie):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier complet de HDR - Pré rapports de soutenance de HDR - Résumé substantiel en français du document de HDR si le document est rédigé dans une langue étrangère (30000 à 50000 caractères) - Une lettre de motivation accompagnée d'un projet à 5 ans pour expliquer l'engagement académique, pédagogique, institutionnel (local et national), sociétal du candidat (max 5 pages) <p>Avant de déposer le dossier, il est vivement conseillé de consulter les recommandations présentées sur les pages de la section 06 du site du Conseil national des universités section 06: https://www.conseil-national-des-universites.fr</p>
07	<p>Pour les MCF : la thèse Pour les PR : le dossier complet d'HDR. Pour les MCF et les PR : une liste de publications et travaux structurés selon les recommandations publiées sur https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/</p>
08	<p>En sus des pièces obligatoires, les candidat-e-s doivent impérativement prendre en compte les exigences propres à la 8e section, et fournir les pièces suivantes en format pdf par le biais de l'interface Galaxie :</p> <p>Pour toutes et tous les candidat-e-s : une liste des pièces constituant le dossier, copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication.</p> <p>Pour les candidat-e-s à une qualification MCF : un exemplaire de la thèse ; Pour les candidat-e-s à une qualification PR : un exemplaire du dossier complet d'HDR (mémoire de synthèse + mémoire original inédit + dossier d'articles).</p> <p>Pour les thèses et les HDR réalisées dans une autre langue que le français, la section exige un résumé en français substantiel (au moins 15 pages).</p> <p>Les candidat-e-s à une requalification doivent fournir les mêmes pièces que les candidat-e-s à une première qualification.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
09	<p>Pour les MCF : La thèse ou le livre extrait de la thèse. Les thèses en langue étrangère donneront lieu à un résumé substantiel en français d'au moins une quinzaine de pages. Trois travaux publiés peuvent être soumis à évaluation, outre la thèse. Pièces justifiant de l'expérience professionnelle. Copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication. Dans les cas exceptionnels où la candidate ou le candidat ne parviendrait pas à intégrer la liste complète de ses publications et conférences dans le CV, cette liste pourra être jointe au dossier sous forme d'annexe. Le dossier ne saurait en aucun cas contenir des lettres de recommandation, qui ne sont jamais prises en compte par les rapporteurs.</p> <p>Pour les PR : Un exemplaire du dossier d'HDR : inédit (ou livre qui en est extrait), synthèse, volume d'articles, liste exhaustive et classée des publications. Les thèses en langue étrangère donneront lieu à un résumé substantiel en français d'au moins une quinzaine de pages. Pièces justifiant de l'expérience professionnelle. Copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication.</p>
10	<p>Pour les MCF : la thèse ou le livre extrait de la thèse Pour les PR : le dossier complet d'HDR y compris la note de synthèse.</p>
11	<p>Pour MCF : le candidat joindra au dossier dématérialisé déposé sur Galaxie un exemplaire de sa thèse de doctorat au titre des pièces complémentaires dématérialisées destinées aux rapporteurs. La thèse est une pièce complémentaire exigée par la section. Pour PR : le dossier complet d'HDR est une pièce complémentaire dématérialisée à destination des rapporteurs exigée par la section. Le dossier d'HDR peut être considéré comme un seul document si le candidat a d'autres productions qu'il souhaite inclure.</p> <p>S'agissant des demandes de renouvellement de qualification, la section attend que les activités de recherche se soient poursuivies depuis la dernière qualification. La thèse (dossiers MCF) et le dossier HDR (dossiers PR) sont à fournir y compris pour les demandes de requalification.</p>
12	<p>Préalablement à la constitution de leur dossier, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter la rubrique « Qualification » des pages de la 12e section sur le site du CNU, comprenant des conseils généraux et des recommandations pour les candidatures MCF et PR : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32</p> <p>En complément des pièces obligatoires, la 12e section demande, à l'attention de chacun.e des deux rapporteur.e.s :</p> <p>Pour les MCF : la thèse Pour les PR : le dossier complet d'HDR Pour tou.te.s (MCF et PR) : la fiche synthétique disponible dans la rubrique « <i>Rapports d'activités et documents</i> » sur le site du CNU.</p> <p>Une lettre de motivation d'une page environ, précisant l'ancrage scientifique dans la discipline et décrivant la capacité à enseigner dans l'une des langues de la section 12 devant un public universitaire français, en fournissant les documents attestant de sa maîtrise des langues d'enseignement (une des langues étrangères de la 12e section et langue française).</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
13	<ul style="list-style-type: none">• Pour les MCF: la thèse• Pour les PR: l'inédit d'HDR et le travail de synthèse <p>Les candidats dont la thèse/HDR serait rédigée dans une langue autre que le français devront fournir une traduction du rapport de thèse/HDR, lorsqu'il est disponible, ainsi qu'un résumé substantiel de la thèse/HDR rédigé en français.</p> <p>De plus, pour tous (MCF et PR) :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Une copie de diplôme ou d'un certificat (niveau C1) attestant la maîtrise d'une langue slave (ou du letton / lituanien).2) Pour les candidats étrangers, une copie de diplôme ou d'un certificat (niveau C1) attestant la maîtrise du français. <p>NB :</p> <p>Le CV fait désormais partie des pièces obligatoires. Ce CV détaillé doit être rédigé en français et comprendre les volets suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">I. Parcours professionnel avec les dates exactes des contrats, les établissements d'exercice et le résumé détaillé des cours dispensés (intitulé (dans la langue enseignée), niveau, volume horaire, CM/TD, établissement);II. Formation avec les dates et les établissements fréquentés;III. Diplômes et titres universitaires, éventuellement avec des mentions;IV. Responsabilités administratives;V. (Autres)VI. Colloques et conférences avec les intitulés exacts, dates et lieux;VII. Liste complète des publications relevant de la section 13 (avec, si possible, une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages, ou articles en cours de publication). <p>Les candidats sont invités d'autre part à consulter les pages de la 13ème section du site du CNU et notamment les conseils généraux et spécifiques aux candidats MCF et PR disponibles à partir de l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
14	<p><u>Pour MCF :</u></p> <p>a. Outre les pièces obligatoires, la section 14 demande le dépôt de la thèse dans les pièces complémentaires.</p> <p>b. Compétences requises et attestées en français et dans la langue de spécialité (par exemple, mentionner au moins une communication dans chacune des deux langues ; fournir au moins une publication dans chacune des deux langues)</p> <p>c. Il est rappelé que les candidats ne sont pas autorisés à échanger avec les rapporteurs. Pour toute demande, ils doivent s'adresser au président de la section ou au ministère.</p> <p>d. Il est recommandé aux candidats de préciser en cas de mention d'inédits, s'ils sont à paraître, sous presse, et le cas échéant de fournir une attestation.</p> <p><u>Pour PR :</u></p> <p>a. Outre les pièces obligatoires, la section 14 demande le dépôt du dossier d'HDR dans les pièces complémentaires.</p> <p>b. Compétences requises et attestées en français et dans la langue de spécialité (par exemple, mentionner au moins une communication dans chacune des deux langues ; fournir au moins une publication dans chacune des deux langues)</p> <p>c. Il est rappelé que les candidats ne sont pas autorisés à échanger avec les rapporteurs. Pour toute demande, ils doivent s'adresser au président de la section ou au ministère.</p> <p>d. Il est recommandé aux candidats de préciser en cas de mention d'inédits, s'ils sont à paraître, sous presse, et le cas échéant de fournir une attestation.</p>
15	<p>Pour la constitution de leur dossier, les candidats à une qualification dans la section 15 sont invités à consulter la rubrique "Qualification", et notamment la sous-rubrique "Conseils généraux" qui figure sous l'onglet "Qualification" accessible sur le site du CNU Section 15 https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/0</p> <p><u>Pièces complémentaires pour les MCF</u> : en pièce n° 1, la thèse ou le livre qui en est tiré, si la thèse a été publiée.</p> <p><u>Pièces complémentaires pour les PR</u> : le dossier d'HDR complet (mémoire de synthèse, recueil d'articles, mémoire original inédit ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié).</p> <p><u>Pour tous les candidats :</u></p> <p>—La thèse ou le dossier complet d'HDR est une pièce indispensable pour l'étude du dossier dans la section 15.</p> <p>—Pour les thèses et les HDR rédigées dans une autre langue que le français, il convient de fournir un résumé en français d'une quinzaine de pages.</p> <p>— Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification.</p> <p>—Il est nécessaire d'envoyer une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les livres et les articles en cours de publication.</p> <p>—Le CV, pièce obligatoire, devra comporter le cursus et le parcours professionnel, détailler les activités d'enseignement et de recherche, les responsabilités collectives, ainsi que la liste mise à jour des travaux et publications. Les candidats doivent y montrer qu'ils ont acquis des compétences dans la langue au titre de laquelle ils postulent et qu'ils utilisent des sources en langue originale dans leurs travaux.</p> <p>—Quand les pièces complémentaires sont trop volumineuses pour être supportées par Galaxie, les candidats sont invités à les envoyer par mail ou via un site de transfert à leurs rapporteurs.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
16	<p>Pour tous les candidats :</p> <p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU de la section 16 (rubrique Rapport d'activités et documents / Public / Divers) complétée par les candidats, jointe au dossier dématérialisé dans l'application GALAXIE.</p> <p>Lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (articles mentionnés dans le dossier comme sous presse, acceptés ou à paraître).</p> <p>Première page de chaque article mentionné dans le dossier de candidature : au-delà des 3 documents exigés dans l'arrêté ministériel (e.g. 3 articles complets) au titre des pièces complémentaires, il est demandé aux candidats de transmettre la copie de la 1e page de tous les autres articles mentionnés dans le dossier.</p> <p>Pour les PR :</p> <p>Pour les candidats chercheurs des organismes de recherche et pour les MCF provenant d'autres sections, attestation institutionnelle de leurs expériences d'enseignements. Le cas échéant, les candidats doivent apporter les éléments explicatifs de l'absence de l'expérience d'enseignement de la psychologie.</p> <p>Pour les candidats dont la formation ou l'HDR n'est pas en psychologie et/ou ergonomie, lettre justifiant leur demande de qualification en 16e section et/ou montrant en quoi leurs thématiques de recherche s'inscrivent dans le champ de la psychologie ou de l'ergonomie.</p> <p>Pour les MCF :</p> <p>Attestation des activités pédagogiques et/ou des responsabilités administratives les plus significatives. Contrat ATER le cas échéant. L'attestation peut être signée par le responsable de l'UE, le responsable de la section d'enseignement ou le directeur du département.</p> <p>Pour les candidats dont la formation initiale ou la thèse n'est pas en psychologie et/ou ergonomie, lettre justifiant leur demande de qualification en 16e section et/ou montrant en quoi leurs thématiques de recherche s'inscrivent dans le champ de la psychologie ou de l'ergonomie.</p>
17	<p>Pour les MCF : la thèse</p> <p>Pour les PR : l'ouvrage original (inédit), le document de synthèse de l'HDR et le recueil d'articles de l'HDR. Si ces travaux sont rédigés en langue étrangère, vous devez fournir une synthèse scientifique en français sous forme d'un résumé substantiel, d'une introduction et d'une conclusion longues, analogues aux documents requis par les Ecoles Doctorales (par exemple pour les thèses en co-tutelle).</p> <p>NOTA: cette règle est également valable pour les travaux, ouvrages, articles rédigés en langue étrangère constituant des pièces obligatoires et qui doivent être déposés via GALAXIE sous un format dématérialisé.</p> <p>Lorsque la thèse a été soutenue dans une université étrangère qui ne délivre pas de rapport, les candidats devront faire parvenir aux rapporteurs 1) tous les documents préalables à l'autorisation de soutenance; 2) un exposé de soutenance en français; 3) un document (traduit en français), signé par le directeur de la thèse ou par le président du jury, authentifié par le cachet de l'établissement ayant délivré le diplôme, éclairant la section sur les qualités et les défauts de la thèse (les lettres de recommandations ne sont pas admises).</p> <p>NOTA: en plus des pièces complémentaires mentionnées ci-dessus. les candidats devront déposer, via GALAXIE et sous un format dématérialisé, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Cette attestation constitue une pièce obligatoire nécessaire à la recevabilité de la demande</p>
18	<ul style="list-style-type: none"> - La thèse (MCF) ; - l'ouvrage original (inédit ou publié) ainsi que le document de synthèse et le recueil d'articles de l'HDR (PR) ; - une lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou acceptées). <p>NOTA : les lettres de recommandation ne sont pas admises.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
19	<p>Pour les pièces complémentaires, la section 19 demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le(s) mémoire(s) de thèse pour la qualification aux fonctions de MCF - le(s) mémoire(s) d'HDR pour la qualification aux fonctions de PR. Pour tous (MCF et PR) : une lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou acceptés). Les candidat.es à la requalification doivent joindre à nouveau le(s) mémoire(s) de thèse ou d'HDR. Pour constituer leur dossier, les candidat.es sont invité.es à consulter les rubriques sous l'onglet "Qualification", accessibles sur le site du CNU - section 19. https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3813
20	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces complémentaires pour les MCF : La thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée). - Pièces complémentaires pour les PR : l'intégralité de l'HDR, c'est-à-dire : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié), le dossier autobiographique (« mémoire de synthèse ») et le volume de travaux. - Pour les thèses rédigées en langue étrangère, le résumé en français pour les MCF, et celui du mémoire scientifique d'habilitation, pour les PR devra faire environ 15 pages - Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification.
21	<p>Préalablement à la constitution de leur dossier et bien avant la date limite de dépôt des dossiers, les candidat(e)s sont invité(e)s à consulter la rubrique « Qualification » des pages de la 21e section sur le site du CNU, comprenant des conseils généraux pour les candidatures MCF et PR.</p> <p>Le CV, pièce obligatoire, devra être strictement limité à 8 pages et comportera le cursus et parcours professionnel, les activités d'enseignement et de recherche, les responsabilités collectives, et la liste des publications et productions à jour.</p> <p>Pièces complémentaires pour les MCF : la thèse qui doit comporter <u>tous les volumes et toutes les annexes</u> (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée) devra obligatoirement être fournie lors de la demande de première qualification. Si le ou la candidat(e) rencontre des problèmes pour télécharger sa thèse sur Galaxie en raison notamment de son poids trop élevé, il peut adresser aux rapporteurs ladite thèse sous format papier, par clef USB ou par voie de télé-transfert, au plus tard à la date fixée conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.</p> <p>Pièces complémentaires pour les PR : l'intégralité de l'HDR, c'est-à-dire : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié), le dossier autobiographique (« mémoire de synthèse ») et le volume de travaux. Si le ou la candidat(e) rencontre des problèmes pour télécharger sur Galaxie son HDR en raison notamment de son poids trop élevé, il peut adresser aux rapporteurs ladite HDR sous format papier, par clef USB ou par voie de télé-transfert, au plus tard à la date fixée conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.</p> <p>« Les candidats dont la thèse ou l'HDR est en langue étrangère, doivent impérativement fournir un résumé scientifique en langue française. La 21e section a précisé, dans la fiche «pièces complémentaires», la longueur exigée pour ce résumé est de 15 pages pour la thèse et de 25 pages pour le mémoire inédit d'HDR, selon qu'ils candidatent aux fonctions de MCF ou de PR. Les candidats sont invités à respecter scrupuleusement le nombre de pages demandé</p> <p>Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
22	<p>Pour les MCF, la thèse ou le livre qui en a été tiré si la thèse a été publiée ; il est demandé aux candidats ayant obtenu leur "thèse sur travaux" de joindre à leur dossier de demande de qualification une monographie publiée par des maisons d'édition universitaires ou de sciences humaines et sociales, répondant aux exigences scientifiques et méthodologiques de la discipline .</p> <p>Pour les PR, le mémoire de recherche inédit ou le livre qui en a été tiré si publication, le volume autobiographique (mémoire dit "de synthèse") le recueil d'articles publiés présentés pour l'HDR</p> <p>Pour les MCF et PR: un curriculum vitae Pour un thèse rédigée en langue étrangère, la 22e section demande un résumé de celle-ci ou une présentation des travaux en français d'au moins 15 pages (voir les recommandations de la section)</p> <p>Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification</p>
23	<p>Pour les MCF : 1 exemplaire de la thèse en format numérique Pour les PR : 1 exemplaire du volume "position et projet scientifique" de l'HDR en format numérique</p>
24	<p>Pour les thèses ou HDR rédigées en langue étrangère, un résumé en français d'une longueur de 15 pages ; la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles ou ouvrages en cours de publication (acceptés).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les MCF : la thèse (considérée comme pièce complémentaire) • Pour les PR : le dossier d'HDR (considéré comme pièce complémentaire)
25	<p>Pour les MCF: rapport de pré soutenance de thèse. Dans le cas d'une première demande de qualification, la section demande à ce que le candidat communique l'ensemble de ses travaux. Dans le cas d'une demande de requalification le candidat devra communiquer les travaux sur les quatre dernières années. Dans tous les cas, trois publications maximum seront fournies au titre des documents obligatoires, les autres au titre des documents complémentaires. Le CV détaillé, fourni au titre des pièces obligatoires, devra mentionner la liste complète des publications. Cette liste sera assortie de commentaires sur les travaux qui sont les plus pertinents.</p> <p>Pour les PR : rapport de pré soutenance HDR ainsi que les travaux couvrant au moins les quatre dernières années en dehors des cinq publications maximum fournies au titre des documents obligatoires. Le candidat devra communiquer: -la liste complète des publications. Cette liste pourra être assortie de commentaires sur les travaux qui sont les plus relevant en dehors de ceux déjà mentionnés dans la notice.</p> <p>Lorsque, dans un dossier, un article est mentionné à paraître, il est souhaitable que la.le candidat.e joigne la lettre d'acceptation de la revue dans laquelle l'article doit paraître. Dans le cas contraire, l'article en question sera considéré comme une prépublication, c'est-à-dire comme un travail scientifique non encore évalué.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>)** pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
26	<p><u>Pour les MCF et les PR :</u> Consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU.</p> <p><u>Pour les MCF :</u> rapports des rapporteurs de la thèse ; <u>Pour les PR :</u> rapports des rapporteurs de l'HDR.</p>
27	<p>Préalablement à la déclaration de candidature sur Galaxie, puis au dépôt des pièces constitutives du dossier, et afin de bien renseigner la demande de qualification, il est nécessaire de consulter la note aux candidat.e.s à la qualification sur le site https://cnu27.univ-lille.fr</p> <p>Les pièces complémentaires demandées par la section 27 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie des rapports signés des rapporteur.eur.e.s de doctorat pour une demande de qualification MCF, d'HDR pour une demande de qualification PR, - un CV long tel que décrit dans la note aux candidat.e.s précitée.
28	<p><u>Pour les MCF et les PR :</u> Tous les documents attestant des activités d'enseignement et de recherche (attestation, lettres, arrêtés...).</p> <p><u>Pour les MCF :</u> les rapports de pré-soutenance de la thèse <u>Pour les PR :</u> les rapports de pré-soutenance de la HDR.</p>
29	<p>Les critères et conseils aux candidats pour les qualifications MCF et PR sont indiqués sur le site de la section, à consulter avant de constituer votre dossier. https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu Puis les onglets : Sciences, Groupe 6, Section 29</p> <p>Trois pièces complémentaires sont demandées par la section :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche de synthèse, à télécharger sur le site de la section, dans la rubrique Rapports d'activités et documents, onglet Public, à remplir par le candidat à la qualification et à laisser en doc ou odt. Cette pièce complémentaire téléversée au format pdf dans l'application sera aussi à envoyer par courriel aux rapporteurs dans l'un des formats suivants .doc ou .odt - Un rapport d'activités de 4 pages, dans lequel les candidats développeront leurs activités essentielles en termes de recherche et d'enseignement (MCF/PR), d'encadrement et de responsabilités collectives de type administrative, pédagogique et scientifique (PR). - Une liste de publications et présentations.

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
30	<p>Préalablement à la rédaction du dossier, il est nécessaire de consulter les recommandations sur le site de la section 30 du CNU, (https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu puis les onglets : Sciences, Groupe 6, Section 30). Par soucis de clareté, il est vivement conseillé de suivre le modèle de dossier proposé sur le site de la section 30.</p> <p>En plus des pièces obligatoires, fournir les pièces complémentaires suivantes (<i>leur absence prive la section d'informations nécessaires pour correctement évaluer le dossier</i>) :</p> <p>Pour les MCFs et PRs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste complète des publications (articles, brevets, livres, chapitres de livres, conférences, conférences invitées... classées chronologiquement et par type) <p>Pour les MCFs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports de tous les rapporteurs de la thèse de doctorat - Attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) signées d'un responsable de filière, de département, d'UFR etc.. comportant : année, volume horaire, matière, nature (CM, TD, TP) ou copies des contrats ATER, moniteur, mission d'enseignement, vacataire, etc.. - <i>Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence</i> : Copie de la Thèse de doctorat (si ce dernier est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joindre un résumé étendu en français ou anglais). <p>Pour les PRs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports de tous les rapporteurs de la HDR. - <i>Uniquement pour les candidats n'ayant pas un poste MCF statutaire dans un établissement public d'enseignement supérieur Français</i> : Attestations officielles des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) mentionnant la nature et les matières des enseignements les années, volume horaire, ou copies des contrats de travail (pour les établissements privés), documents de nomination, etc..
31	<p>Pour les MCF et les PR :</p> <p>Consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU.</p> <p>Pour les MCF : la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU, section 31, rubrique "qualification/recommandation MCF", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, brevets, communications, séminaires et conférences et un résumé des recherches, l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignement chercheur.</p> <p>Pour les PR : la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU, section 31, rubrique " qualification/recommandation PR", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, communications, séminaires et conférences et une notice "Titres et Travaux" pages incluant un projet de recherche, pour les candidats non MCF l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignement chercheur. Tout élément d'information permettant d'apprécier l'autonomie scientifique du candidat</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
32	<p>Pour MCF, la section demande les pièces complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des publications en indiquant les « IF », brevets, communications en précisant les communications orales ou par affiches, internationales ou nationales, séminaires et conférences en précisant les invitations (uniquement si elle ne figure pas dans le CV obligatoire) - la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU, section 32 - les attestations d'enseignements <p>La section précise qu'il n'est pas utile de fournir la thèse dans les exemplaires de travaux demandés, les publications suffisent.</p> <p>Pour PR, la section demande les pièces complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des publications en indiquant les « IF », les brevets... - les éléments de rayonnement du candidat qui seront appréciés au regard des actions de diffusion scientifique sur le modèle HCERES (conférences invitées dans des congrès, séminaires dans des universités, communications orales présentées personnellement, proceedings et communications par affiche...). - la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU, section 32.
33	<p><u>Pour tous les candidats :</u></p> <p>Les critères et procédures d'évaluation des candidatures, ainsi que les consignes de préparation du curriculum vitae (pièce obligatoire), sont accessibles sur la page web du CNU 33 (https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33). Ces consignes devront être impérativement suivies.</p> <p>Au-delà des pièces obligatoires, le CNU 33 exige que le dossier du candidat soit complété par la fiche synthétique téléchargeable sur la page web du CNU 33 reprenant les principaux items et éléments chiffrés.</p>
34	<p><u>Pour les MCF:</u> les rapports de pré-soutenance de thèse ou des documents équivalents pour les doctorats étrangers, ainsi qu'un lien vers le manuscrit de thèse. Une liste exhaustive des publications, en séparant les publications à comité de lecture des autres publications. Les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires.</p> <p><u>Pour les PR:</u> les rapports de pré-soutenance de HDR ou des documents équivalents pour les HDR/doctorats étrangers.</p> <p>Une liste exhaustive des publications soulignant 3 à 5 publications les plus significatives, et séparant les publications à comité de lecture des autres publications. Les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires.</p> <p>Les candidats sont également invités à consulter les critères appliqués par la section 34 sur son site: https://cnu34.osug.fr/-Conseils-detailles-68</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
35	<p>Pour les MCF : la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, la lettre ou mail d'acceptation définitive de l'éditeur pour les articles en cours de publication, liste des enseignements détaillés (volume horaire, niveau, discipline). Dans tous les cas, un paragraphe argumenté sur la volonté de faire le métier d'enseignant-chercheur est demandé. Pour les étudiants n'ayant pas eu l'opportunité d'effectuer des enseignements au cours ou après leur thèse (bourse CIFRE, Post-doc étranger,), un paragraphe argumenté sur leur volonté de faire de l'enseignement est demandé.</p> <p>Pour les PR : le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités, tant pour la recherche que pour l'enseignement .</p>
36	<p>Consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4152-4200</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mémoire de thèse de doctorat 1 • Une notice individuelle présentant notamment² : 1) votre parcours académique ; 2) votre expérience en enseignement ; 3) votre expérience d'activités de diffusion des connaissances vers le grand public et la géoconservation ; 4) vos projets/perspectives en enseignement ; 5) votre expérience en recherche (2 pages maximum) ; 6) la liste de vos travaux scientifiques (articles dans des revues à comité de lecture, ouvrages, chapitres d'ouvrage, brevets, cartes géologiques, communications orales ou par posters dans des congrès nationaux et/ou internationaux,...) ; 7) vos motivations pour le métier d'enseignant-chercheur . • Une/des attestations des services d'enseignement² <p>1 Pour les demandes de requalification, les candidats sont dispensés de l'envoi des mémoires de thèse 2 La section 36 demande de regrouper l'ensemble de ces documents dans un fichier unique</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
37	<p><u>Pour les MCF :</u> Une liste complète des publications, parues et acceptées (qui peut être insérée dans le CV), une description des activités passées en recherche et enseignement du candidat, la photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières de la thèse de doctorat (le manuscrit n'est pas exigé), la copie des rapports de pré-soutenance du doctorat signés par les rapporteurs. A noter : les publications et CV sont acceptés en français ou en anglais. Si les publications, la page de couverture, le résumé et la table des matières de la thèse de doctorat, sont dans une autre langue que le français ou l'anglais, une traduction certifiée conforme sur l'honneur par le candidat en français ou en anglais est demandée. Lorsqu'une publication n'est pas encore parue mais est définitivement acceptée, il est nécessaire de joindre au dossier la lettre d'acceptation de l'éditeur; la publication ne sera prise en considération qu'à cette condition (voir le site de la section pour détails).</p> <p><u>Pour les PR :</u> Une liste complète des publications, parues et acceptées (qui peut être insérée dans le CV), une description des activités passées en recherche et enseignement du candidat, la photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières du mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) (le manuscrit n'est pas exigé), la copie des rapports de pré-soutenance de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) signés par les rapporteurs. <u>A noter :</u> les publications et CV sont acceptées en français ou en anglais. Si les publications, la page de couverture, le résumé et la table des matières du mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR), sont dans une autre langue que le français ou l'anglais, une traduction certifiée conforme sur l'honneur par le candidat en français ou en anglais est demandée. Lorsqu'une publication n'est pas encore parue mais est définitivement acceptée, il est nécessaire de joindre au dossier la lettre d'acceptation de l'éditeur; la publication ne sera prise en considération qu'à cette condition (voir le site de la section pour détails).</p>
60	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de pré-soutenance (rapports des 2 rapporteurs de thèse pour une qualification aux fonctions de Maître de Conférences, des 3 rapporteurs de l'habilitation à diriger des recherches pour une qualification aux fonctions de Professeur). Chaque rapport doit être daté et signé par le rapporteur. • Liste complète, classée et détaillée de la production scientifique. Cette liste doit comprendre les rubriques: "Articles publiés dans des revues indexées dans une base de données" : Ecriture de la référence suivant la norme APA (American Psychological Association), fourniture de son DOI (Digital Object Identifier). NB : Aller chercher votre article sous Google Scholar cliquer sur le symbole bleu à gauche «"»», il vous est proposé de récupérer la référence de votre article au format APA. "Brevets Internationaux" (Ecriture de la référence, voir site EspaceNet). "Brevets Nationaux" (Ecriture de la référence, voir site EspaceNet). "Articles dans des revues non indexées dans une base de données". "Communications dans des congrès internationaux ou nationaux". • Fiche de synthèse de la section (à récupérer sur https://www.conseil-national-des-universites.fr/), datée et signée.
61	<ul style="list-style-type: none"> * <u>Pour les qualifications MCF :</u> les rapports de pré-soutenance de la thèse signés. * <u>Pour les qualifications PR :</u> les rapports de pré-soutenance de l'HDR signés ainsi que les attestations de co-encadrement de thèses établies par le directeur de thèse ou le directeur de l'école doctorale, précisant le taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant. * <u>Pour tous :</u> liste ordonnée (par catégorie puis par ordre chronologique) de l'ensemble des publications. <p>Tous les candidats sont invités à consulter les recommandations de la section 61 sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>)** pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
62	<ul style="list-style-type: none"> • la thèse (pour une demande qualification MCF) ou l'HDR (pour une demande de qualification PR), en version électronique. Si le manuscrit est dans une langue autre que le français ou l'anglais, ajouter un résumé en français d'une quinzaine de pages, idéalement d'une vingtaine de pages ; • les rapports datés et signés de pré-soutenance (rapports des rapporteurs) du diplôme concerné ; • le contrat d'enseignement ou une attestation de la direction des études ou à défaut une attestation sur l'honneur des heures enseignées avec leurs détails pour les non titulaires du ministère de l'enseignement supérieur ; • les attestations de co-encadrement de thèses établies par le directeur de thèse ou le directeur du laboratoire ou le directeur de l'école doctorale, précisant le taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant (pour une demande de qualification PR). • une liste d'ouvrages, d'articles et de communications. Les publications y seront distinguées par catégories, comme mentionné dans la fiche signalétique de la section ; • la fiche signalétique de synthèse de la section 62, datée et signée, à récupérer sur http://www.conseil-national-des-universites.fr. <p>Tous les candidats et candidates sont fortement invités à consulter et suivre les recommandations ainsi que les critères de la sections 62 indiqués sur son site.</p>
63	<p>Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste complète des publications, articles, ouvrages, brevets, conférences avec les références complètes (et éventuellement le D.O.I.), classés et numérotés par type puis chronologiquement (cette liste peut être placée en annexe) - Attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) signées d'un responsable de filière, de département ou d'établissement, etc., précisant obligatoirement les matières et les volumes horaires et si possible les niveaux (L1, L2, L3, M1, M2) et nature (CM, TD, TP) et/ou une fiche de service officielle et/ou les copies des contrats de travail, documents de nomination, etc. s'ils contiennent ces informations. - Check-list de la section 63 datée et signée à récupérer sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr . Tous les candidats sont invités à suivre les recommandations de la section 63. <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des deux rapports de pré-soutenance de thèse. Pour les cas des diplômes étrangers, justifiez éventuellement l'absence de cette pièce. - Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence de thèse : copie de la Thèse de Doctorat si elle est rédigée en français ou en anglais, sinon une synthèse détaillée rédigée en français d'une quinzaine de pages permettant d'appréhender la démarche scientifique et les principaux résultats obtenus. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des rapports établis en vue de l'autorisation de soutenance de l'HDR par chacun des trois rapporteurs (pour les cas des diplômes étrangers justifiez éventuellement de l'absence de ces pièces ou de leur remplacement par d'autres pièces). - Uniquement pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'une HDR obtenue en France (pour qui une dispense d'HDR est requise) : copie du document d'HDR étranger s'il existe et s'il est rédigé en français ou en anglais, sinon une synthèse détaillée rédigée en français d'une quinzaine de pages permettant d'appréhender la démarche et les principaux apports scientifiques depuis l'obtention du doctorat, notamment les thèses encadrées ou co-encadrées.

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
64	<p>Fiche synthétique téléchargeable sur le site de la section (https://www.conseil-national-des-universites.fr) .</p> <p>La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modifications) de l'éditeur, par mail uniquement, pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse.</p> <p>La description des travaux scientifiques, des activités d'enseignement et responsabilités diverses doit être rédigée en français</p> <p>Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,,,) avec le volume horaire par année clairement indiqué.</p> <p>Le rapport des rapporteurs pour la thèse et l'HDR.</p> <p>Le justificatif d'acceptation des brevets</p>
65	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la section 65 du CNU (rubrique Qualification - Conseils généraux) complétée. • Une notice, rédigée en français, qui doit présenter de manière didactique les activités de recherche, d'enseignement et les responsabilités collectives, ainsi que l'adéquation au périmètre de la section 65. <p>La liste complète des publications sera classée comme indiqué sur le site de la section, en séparant clairement les publications originales, les articles de revue et les chapitres de livre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport des rapporteurs pour la thèse et l'HDR. • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse". • Les justificatifs d'acceptation des brevets avec leur numéro. • Les attestations des services d'enseignement, validées par l'autorité de tutelle, avec indication des intitulés des enseignements, de la forme d'enseignement (cours, TD, TP) et des volumes horaires. • Les attestations de mobilité post-doctorale. <p>Parmi les pièces obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le "curriculum vitae" doit inclure les principales étapes du cursus et de la carrière.

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
66	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU de la section 66 (rubrique Qualification - Conseils généraux) complétée. • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse". • Les justificatifs d'acceptation des brevets. • Les attestations des services d'enseignement validés par l'autorité de tutelle, avec indication des intitulés des enseignements, de la forme d'enseignement (cours, TD, TP) et des volumes horaires. <p>NB: le "curriculum vitae" fait partie des pièces obligatoires. Il doit impérativement inclure (1) les principales étapes du cursus et de la carrière (1 page), (2) une notice rédigée présentant de manière didactique les activités de recherche, d'enseignement et de responsabilités collectives, ainsi que l'adéquation au périmètre de la section 66 (5 pages pour la qualification MCF et 10 pages pour la qualification PR), et (3) la liste complète des publications classées comme indiqué sur le site du CNU de la section 66, rubrique Qualification - Conseils généraux.</p>
67	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site Internet du CNU (https://www.conseil-national-des-universites.fr) de la section 67 (rubrique Rapports d'activités et documents - Public - Qualifications 2019), téléversée au format pdf dans l'application Galaxie sera aussi à envoyer complétée aux rapporteurs par courrier électronique au format Word exclusivement.</p> <p>Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de la thèse ;</p> <p>Pour les PR : les rapports de pré-soutenance de l'HDR ;</p> <p>La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
68	<p>Fiche synthétique dûment remplie: le document matrice est téléchargeable à partir du site du CNU, section 68 (rubrique Qualification - Conseils généraux)";</p> <p>La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
69	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU, section 69 (rubrique Qualification - Recommandation MCF ou Recommandation PR).</p> <p>La lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (articles acceptés uniquement; les articles en révision ne sont pas pris en compte).</p> <p>Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, mission doctorale d'enseignement, contrat ATER etc) avec le volume horaire par année clairement indiqué.</p> <p>Le rapport des rapporteurs pour la thèse et l'HDR.</p> <p>Le justificatif d'acceptation des brevets.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
70	<p>Les personnes candidates aux fonctions de MCF établiront le CV à partir du modèle téléchargeable sur la page de la section 70 du site du CNU.</p> <p>En complément des pièces obligatoires, les pièces complémentaires suivantes doivent être téléversées au format pdf dans l'application :</p> <p>Pour tou.te.s les candidat.e.s (liste MCF et liste PR) : 1) Une lettre de motivation (2p. max.) expliquant la démarche de candidature dans la section et le projet scientifique et professionnel en Sciences de l'éducation et de la formation ; 2) Une attestation du directeur de l'unité de recherche dans laquelle le.la candidat.e réalise ses travaux ; 3) Une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du rédacteur en chef de la revue pour tous travaux en cours de publication.</p> <p>Pour les candidat.e.s à l'inscription sur la liste de qualification MCF : un exemplaire de la thèse.</p> <p>Pour les candidat.e.s à l'inscription sur la liste de qualification PR : un exemplaire de l'HDR (note de synthèse et compilation d'articles).</p> <p>Pour les candidat.e.s ayant réalisé leurs travaux en langue étrangère : les diplômes et rapports de soutenance traduits et un résumé substantiel des travaux présentés en français. Les lettres de recommandations ne sont pas admises.</p>
71	<p>Exemplaire du mémoire de thèse (MCF)</p> <p>Exemplaire du mémoire d'habilitation (PR)</p> <p>Rapports préliminaires à la soutenance de l'HDR (PR)</p> <p>Note de une à deux pages expliquant la démarche de candidature dans la section et le projet du candidat (candidats MCF et PR ayant soutenu dans une autre discipline)</p> <p>Rapports préliminaires à la soutenance de thèse des candidats MCF ayant soutenu dans une autre discipline</p> <p>Résumé en français des articles, travaux, ouvrages et articles rédigés en langue étrangère.</p>
72	<p>Pour les MCF: la thèse</p> <p>Pour les PR: le document de synthèse de l'HDR, tel que défini à l'article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger des recherches: "le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés soit un dossier de travaux accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître une expérience dans l'animation d'une recherche"</p> <p>Dans tous les cas: une liste des publications</p> <p>Il est demandé aux candidats de joindre à leur dossier une lettre explicitant les raisons de leur candidature en section 72 "Epistémologie et histoire des sciences et des techniques" (une page maximum).</p>
73	<p>Pour les MCF : la thèse</p> <p>Pour les PR : le dossier complet d'HDR avec le document de synthèse.</p> <p>Les candidats qui soumettent une partie du dossier dans une langue autre que le français doivent joindre un résumé synthétique ou une traduction de cette partie en français</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
74	<p>i. Curriculum vitae strictement limité à deux pages (Curriculum Vitae2pages_modèle type à télécharger sur le site de la section). Ce document projeté en séance permet aux 36 membres du CNU de prendre connaissance des éléments essentiels du dossier d'un candidat.</p> <p>ii. Document « Exposé des activités du candidats » (Exposé des activités du candidat_modèle type à télécharger sur le site de la section)</p> <p>iii. Les deux pré-rapports de soutenance (thèse ou HDR).</p> <p>iv. Liste détaillée (Noms des auteurs, date, titre entier, journal ou ouvrage, pages, DOI) des publications et conférences</p> <p>v. Une attestation des heures d'enseignements sur les 4 dernières années au maximum, signée par le directeur de la composante ou le directeur des études</p> <p>vi. Contrats ATER ou monitorat (pour les candidats à la qualification MCF)</p> <p>vii. Attestation des responsabilités administratives et pédagogiques, signée par l'autorité compétente (directeur de composante, directeur d'unité, directeur école doctorale...)</p> <p>viii. Attestation de l'éditeur scientifique dans le cadre d'un article ou ouvrage accepté pour publication mais non encore publié.</p> <p>ix. Un exemplaire en pdf du mémoire de thèse ou d'HDR pour les candidats en SHS</p> <p>x. Copie des éventuels diplômes complémentaires</p> <p>xi. Pour les candidats issus d'autres disciplines ou formations que STAPS, une note d'une à deux pages expliquant la démarche de candidature à la section 74 de la candidate ou du candidat.</p>
76	<p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste complète des publications si elle n'a pas pu trouver place dans le CV obligatoirement déposé dans l'application Galaxie. • La thèse ou sa version publiée, si elle n'a pas été téléchargée dans l'application Galaxie. • Éventuellement des exemplaires complémentaires d'articles significatifs. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste complète des publications, si elle n'a pas pu trouver place dans le CV obligatoirement déposé dans l'application Galaxie. • Le dossier des inédits présentés en vue de l'obtention de l'HDR, s'il n'a pas été téléchargé dans l'application Galaxie. • Des exemplaires complémentaires d'articles choisis significatifs.

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
77	<p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none">- une lettre de motivation (2p. max.) expliquant la démarche de candidature dans la section- une liste complète, classée et détaillée de la production scientifique. Cette liste doit comprendre en tout cas les rubriques "monographies", "revues internationales à comité de lecture", "revues nationales à comité de lecture", "chapitres d'ouvrages", "communication dans des congrès internationaux", "communication dans des congrès nationaux".- les rapports de pré-soutenance de la thèse- un exemplaire de la thèse et de quelques articles significatifs <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none">- une lettre de motivation (2p. max.) expliquant la démarche de candidature dans la section- une liste complète, classée et détaillée de la production scientifique. Cette liste doit comprendre en tout cas les rubriques "monographies", "revues internationales à comité de lecture", "revues nationales à comité de lecture", "chapitres d'ouvrages", "communication dans des congrès internationaux", "communication dans des congrès nationaux".- les rapports de pré-soutenance de l'HDR- un exemplaire d'un ouvrage publié (ou de la monographie inédite présentée en vue de l'obtention de l'HDR) et de plusieurs articles récemment parus <p>Les candidats qui soumettent une partie du dossier dans une langue autre que le français doivent joindre un résumé synthétique ou une traduction de cette partie en français.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
85	<p><u>Pour les MCF</u> : 1 phase : Evaluation sur dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences) - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...), avec le volume horaire par année clairement indiqué - Une liste complète des encadrements en précisant le nom du stagiaire, l'année, la durée et le niveau du stage (Licence, master,...) - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section CNU 85 <p>Un modèle de fiche synthétique vous est proposé sur le site du cnu.</p> <p><u>Pour les PR</u> : 2 phases : Evaluation sur dossier puis audition des candidats sélectionnés (titres et travaux et leçon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description de votre stratégie scientifique, des activités et responsabilités pédagogiques et des responsabilités administratives ou collectives dans un document d'une dizaine de pages maximum - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences) - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur - Une copie de la lettre ou du mail d'acceptation définitive (et non sous réserve de modifications) de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse - Une liste complète des contrats (publics, privés) en précisant si vous êtes porteur de projet, partenaire ou associé, en indiquant les sommes impliquées pour l'ensemble du contrat et pour l'équipe elle même - Une liste complète des encadrements ou directions de thèses, de master (avec le taux de contribution) - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle avec le volume horaire par année clairement indiqué (sur les 3 dernières années) - La liste des responsabilités pédagogiques (avec la période d'exercice) - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section CNU 85 <p>Un modèle de fiche synthétique vous est proposé sur le site de cnu.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
86	<p>Pour les MCF : 1 phase : Evaluation sur dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences) - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...), avec le volume horaire par année clairement indiqué - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section CNU 86 <p>Pour les PR : 2 phases : Evaluation sur dossier puis audition des candidats sélectionnés (titres et travaux et leçon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description de votre stratégie scientifique, des activités et responsabilités pédagogiques et des responsabilités administratives ou collectives dans un document d'une dizaine de pages maximum - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences) - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur - Une liste complète des contrats (publics, privés) en précisant si vous êtes porteur de projet, partenaire ou associé, en indiquant les sommes impliquées pour l'ensemble du contrat et pour l'équipe elle même - Une liste complète des encadrements ou directions de thèses, de master (avec le taux de contribution)
87	<p>Les candidat(e)s pour l'une ou l'autre demande de qualification doivent lire attentivement les conseils généraux et les recommandations de la section 87 relatives à chaque demande MCF ou PR. Les pièces complémentaires demandées par la section sont listées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU (Section 87, https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/36/idNode/4581-4627), dûment complétée, pour les candidat(e)s à une qualification PR ou MCF. Cette fiche est disponible sur ce site sous le nom « Qualifications-EC-Fiche de synthèse-2024-CNU87.doc » dans la sous-rubrique « Rapports d'activité et documents » et en cliquant sur « Public » et « divers » à gauche ; - La description des travaux scientifiques, des activités d'enseignement et des responsabilités administratives et collectives <u>dans un document d'au moins 4 pages et de moins de 20 pages. Inclure l'organigramme du laboratoire de recherche où vous travaillez ou à défaut le dernier</u> ; - Une liste complète, classée et détaillée des publications, avec mention des Impact Factors. Une copie de la lettre ou du mail d'acceptation définitive (et non « sous réserve de modifications ») de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse au plus tard le 15 décembre 2023 ou le 19 janvier 2024 16h (heure de Paris) suivant le calendrier de la procédure d'inscription sur les listes de qualification 2024 aux fonctions de MCF ou PR ; - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...), avec le lieu des enseignements et le volume horaire par année clairement indiqués. <p>Mode de transmission des pièces complémentaires aux rapporteurs : dépôt dématérialisé dans l'application GALAXIE.</p>

Campagne de qualification 2024

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous. Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 (16 heures, heure de Paris) ou le vendredi 19 janvier 2024 (16 heures, heure de Paris) en cas de soutenance entre le 24/11/2023 et le 12/01/2024, conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
90	<p>Outre les pièces obligatoires, les candidats fourniront comme pièces complémentaires à leur dossier des tableaux et/ou schémas de synthèse permettant d'apprécier qualitativement et quantitativement les trois volets de leurs activités.</p> <p>Outre un curriculum vitae, des renseignements spécifiques sont demandés sur les 3 volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'enseignement - Activités de recherche - Activités d'administration et autres responsabilités collectives <p>Les pièces complémentaires pour la section 90 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document décrivant ces trois volets structurés de la façon décrite sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/37/idNode/4751-0 - des tableaux et/ou schémas de synthèse permettant d'apprécier qualitativement et quantitativement les trois volets de leurs activités - un justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle - une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section CNU 90 et sa demande de qualification.
91	<p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse</p> <p>Pour les candidats à la qualification PR : le dossier d'HDR</p> <p>Pour tous les candidats : copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les articles acceptés mais non encore publiés, et pour les chapitres de livre et livres en cours de publication. Joindre une attestation d'enseignement avec le volume horaire par année.</p> <p>Tous les candidats sont également invités à consulter les conseils et recommandations de la section 91 sur le site : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/36</p>
92	<p>Les pièces complémentaires pour la section 92 sont : le résumé et le rapport de soutenance de la thèse ,</p> <p>2 articles cités dans les productions scientifiques du candidat / attestation de l'acceptation de publication par l'éditeur de l'article, d'un ouvrage , d'un chapitre d'ouvrage</p> <p>Attestation(s) d'enseignement avec thème enseigné, volume horaire, lieu d'enseignement et public</p>